

Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2020-0018

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur l'ajout de l'activité contre les virus enveloppés (incluant les souches Coronavirus E229E, SARS COV2, Herpes simplex virus type 1, Influenza A H1N1), l'ajout du mode d'application par versement et répartition, l'augmentation de la durée de stockage de 2 à 3 ans, l'ajout de nouveaux conditionnements pour l'usage du méta RCP2 ainsi que la soumission des données demandées post-autorisation pour la famille de produit biocide **SANYTOL FRESH**,*

de la société

GRUPO AC MARCA S.L

enregistrée sous le numéro

BC-KB061210-70

Vu le résumé des caractéristiques de la famille de produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 14 mars 2022,

Vu le recours déposé par le pétitionnaire le 13 juin 2022,

Considérant que la durée de stockage de 3 ans n'est pas démontrée et que, par conséquent les produits de la famille ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section d, du règlement (UE) N°528/2012 pour cette demande;

Considérant que l'efficacité est démontrée contre les virus enveloppés (incluant une activité spécifique vis-à-vis des souches de virus Coronavirus E229E, SARS COV2, Herpes simplex virus type 1, Influenza A H1N1), les produits de la famille répondent aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b, alinéa i du règlement (UE) N°528/2012 pour cette demande;

Considérant que les produits du META RCP 2, répondent aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b du règlement (UE) N°528/2012 pour le nouveau mode d'application par versement et répartition sur les surfaces et le nouvel emballage;

Article 1^{er}

La modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi de la famille de produit sont précisées en annexe.

Article 2

La présente décision **abroge et remplace** la décision du 22 avril 2022 sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 20 avril 2030.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le 27/06/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	SANYTOL FRESH
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP2, 4
------------------	--------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	GRUPO AC MARCA S.L.
	Adresse	Avda Carrilet 293-297 08907 L'Hospitalet de Llobregat Barcelona – Espagne
Numéro de demande	BC-KB061210-70	
Type de demande	Demande de changement mineur	
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018	
Date d'autorisation	20/04/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	GRUPO AC MARCA S.L.
Adresse du fabricant	Avda Carrilet 293-297 08907 L'Hospitalet de Llobregat Barcelona – Espagne
Emplacement des sites de fabrication	<ol style="list-style-type: none"> 1) Polígono Industrial Can Serra III, Parcela I 08791 Sant Llorenç d'Hortons Barcelona – Espagne 2) Polígono Industrial Can Barri. C/ Esqueis S/N 08415 Bigues i Riells Barcelona – Espagne 3) Jana Čermáka 124 282 01 Přešimasy, République Tchèque



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	PeroxyChem Spain s.l.u
Adresse du fabricant	C/ Afueras s/n 50784 La Zaida Zaragoza - Espagne
Emplacement des sites de fabrication	C/ Afueras s/n 50784 La Zaida Zaragoza - Espagne

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	NuméroCAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	2,88	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,275	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48	0,50
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,42	0,96
1-Deoxi-1-(methyl-(C8-10-(numeration par)-alcanoyl)amino)-D-Glucitol	D-Glucitol, 1-deoxy-1-(methylamino)-, N-[C8-10(even numbered) acyl] derivs.	Co-formulant	-	940-284-1	0,00	0,50

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2, 4
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,67	0,96

2.2. Types de formulations

AL - Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux catégorie 1 Irritation oculaire catégorie 2
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	P101* : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102* : Tenir hors de portée des enfants. P103* : Lire l'étiquette avant utilisation. P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
	*Requis pour les usages non-professionnels



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection de surfaces dures TP2 et TP4

Type de produit	TP2 et TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Surfaces dures
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons <i>Virus enveloppés</i>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation manuelle Pulvérisation manuelle et répartition du produit sur la surface
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Temps de contact Bactérie <i>et virus enveloppés</i> : 5 minutes Levures et champignons : 15 minutes Température: 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles avec spray (un modèle de dispositif de pulvérisation : TS3 SO): 500, 600, 700, 750, 900, 1000, mL en PEHD

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter à une distance de 20 cm de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries *et virus enveloppés*) ou 15 minutes (levures et champignons), Laisser sécher.
- Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter à une distance de 20 cm et répartir sur la surface avec un chiffon propre et humide de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries *et virus enveloppés*) ou 15 minutes (levures et champignons). Laisser sécher.
- Il n'est pas nécessaire de rincer.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2 - Usage # 2 – Désinfection des surfaces textiles TP2 et TP4

Type de produit	TP2 et TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Surfaces textiles
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons <i>Virus enveloppés</i>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Temps de contact : 45 minutes Température: 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et non-professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles avec spray (un modèle de dispositif de pulvérisation : TS3 SO): 500, 600, 700, 750, 900, 1000, mL en PEHD

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter à une distance de 20 cm de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 45 minutes. Laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- *Les produits sont efficaces sur les virus enveloppés incluant les souches Coronavirus 229E et SRAS COV2 (souches représentatives d'une épidémie liée à un coronavirus), la souche Influenza A (souche représentative d'une épidémie liée à un virus grippal H1N1) et la souche Herpes simplex virus type 1 (souche représentative de l'herpès oro-facial).*

Utilisateurs professionnels:

- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

Utilisateurs professionnels:

- Pendant l'application par pulvérisation, l'exposition faciale doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :
 - o Une minimisation des éclaboussures;
 - o Une minimisation du nombre de personnes exposées.
- De plus, le professionnel devra porter une protection oculaire.

Utilisateurs non professionnels:

- Afin de minimiser l'exposition faciale lors de l'utilisation du produit, l'application par pulvérisation doit être effectuée vers le bas.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- *Durée de vie : 2 ans.*
- Protéger du froid et de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT MULTI-USAGE EUCALYPTUS FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT MULTI-USAGE PAMPLEMOUSSE FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT MULTI-USAGE PIN FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT MULTI-USAGE NEUTRAL FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96
--	--	--------------	---	-----------	------

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT MULTI-USAGE POMME FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-05				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT MULTI-USAGE GRAND AIR FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-06				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT SALLE DE BAINS FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-07				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT ODEUR FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-08				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL DESODORISANT DESINFECTANT SPECIAL TEXTILE FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-09				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT TEXTILE NEUTRAL FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-10				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT MULTI-USAGE FRESH EUCALYPTUS PROFESSIONNEL				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-11				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT SANITAIRES FRESH PROFESSIONNEL				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-01-12				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2 TP4
----------------------------	------------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	2,88	2,88
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,275	0,275
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,50	0,50



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,42	0,60
1-Deoxy-1-(métil-(C8-10-(numeration par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol	D-Glucitol, 1-deoxy-1-(méthylamino)-, N-[C8-10(even numbered) acyl] derivs.	Co-formulant	-	940-284-1	0,50	0,50

2.2. Types de formulations

AL - Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	<i>Corrosif pour les métaux catégorie 1</i> <i>Irritation oculaire catégorie 2</i>
Mentions de danger	<i>H290 : Peut être corrosif pour les métaux</i> <i>H319 : Provoque une sévère irritation des yeux</i>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	<i>H290 : Peut être corrosif pour les métaux</i> <i>H319 : Provoque une sévère irritation des yeux</i>
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. <i>P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</i> P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. <i>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</i>
	*Requis pour les usages non-professionnels

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1 - Usage # 1 – Désinfection de surfaces dures – TP2 et TP4

Type de produit	TP2 et TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Surfaces dures



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons <i>Virus enveloppés</i>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation manuelle Pulvérisation manuelle et répartition du produit sur la surface <i>Versement et répartition du produit sur la surface</i>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Temps de contact Bactéries <i>et virus enveloppés</i> : 5 minutes Levures et champignons: 15 minutes Température: 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles avec spray (un modèle de dispositif de pulvérisation: TS3 SO): 500, 600, 700, 750, 900, 1000 mL en PEHD. <i>Bouteilles: 750, 1000, 1200, 1500, 2000 mL en PEHD.</i> <i>Bidons : 5000 mL en PEHD.</i> <i>Sachets Doypack : 70 et 140 mL multi-couches PET/PE.</i>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter à une distance de 20 cm de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries *et virus enveloppés*) ou 15 minutes (levures et champignons), Laisser sécher.
- *Verser ou pulvériser* le produit directement sur la surface à traiter à une distance de 20 cm et essuyer la surface avec un chiffon propre et humide de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries *et virus enveloppés*) ou 15 minutes (levures et champignons). Laisser sécher.
- Il n'est pas nécessaire de rincer.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- *Les produits sont efficaces sur les virus enveloppés incluant les souches Coronavirus 229E et SRAS COV2 (souches représentatives d'une épidémie liée à un coronavirus).*

Utilisateurs professionnels:

- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

Utilisateurs professionnels:

- Pendant l'application par pulvérisation, l'exposition faciale doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :
 - o Une minimisation des éclaboussures;
 - o Une minimisation du nombre de personnes exposées.
- De plus, le professionnel devra porter une protection oculaire.

Utilisateurs non professionnels:

- Afin de minimiser l'exposition faciale lors de l'utilisation du produit, l'application par pulvérisation doit être effectuée vers le bas.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- *Durée de vie : 2 ans.*
- Protéger du froid et de la lumière.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT CUISINE FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	2,88
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,275
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,50
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,42
1-Deoxi-1-(methyl-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol	D-Glucitol, 1-deoxy-1-(methylamino)-, N-[C8-10(even numbered) acyl] derivs.	Co-formulant	-	940-284-1	0,50

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT 4 ACTIONS FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-02-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	2,88
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,275
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,50
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,42
1-Deoxi-1-(methyl-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol	D-Glucitol, 1-deoxy-1-(methylamino)-, N-[C8-10(even numbered) acyl] derivs.	Co-formulant	-	940-284-1	0,50



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT CUISINE FRESH PROFESSIONNEL				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-02-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	2,88
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,275
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,50
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,42
1-Deoxi-1-(metil-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol	D-Glucitol, 1-deoxy-1-(methylamino)-, N-[C8-10(even numbered) acyl] derivs.	Co-formulant	-	940-284-1	0,50

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT 4 ACTIONS FRESH PROFESSIONNEL				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-02-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	2,88
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,275
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,50
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,42
1-Deoxi-1-(metil-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol	D-Glucitol, 1-deoxy-1-(methylamino)-, N-[C8-10(even numbered) acyl] derivs.	Co-formulant	-	940-284-1	0,50

Partie II. - deuxième niveau d'information du méta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2 TP4
----------------------------	------------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,67	0,96

2.2. Types de formulations

AL - Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux catégorie 1 Irritation oculaire catégorie 2
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P101* : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102* : Tenir hors de portée des enfants. P103* : Lire l'étiquette avant utilisation. P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
	*Requis pour les usages non-professionnels

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection de surfaces dures – TP2 et TP4

Type de produit	TP2 et TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Surfaces dures
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application par versement et répartition du produit sur la surface
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Temps de contact Bactéries et virus enveloppés : 5 minutes Levures et champignons: 15 minutes Température: 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles: 750, 1000, 1200, 1500, 2000 mL en PEHD. Bidons: 5000 mL en PEHD. Sachets Doypack: 70 et 140 mL multi-couches PET/PE.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit uniformément sur la surface à désinfecter avec un chiffon propre et humide de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries *et virus enveloppés*) ou 15 minutes (levures et champignons). Laisser sécher.
- Il n'est pas nécessaire de rincer.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- *Les produits sont efficaces sur les virus enveloppés incluant les souches Coronavirus 229E et SRAS COV2 (souches représentatives d'une épidémie liée à un coronavirus), la souche Influenza A (souche représentative d'une épidémie liée à un virus grippal H1N1) et la souche Herpes simplex virus type 1 (souche représentative de l'herpès oro-facial).*

Utilisateurs professionnels:

- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- *Durée de vie : 2 ans.*
- Protéger du froid et de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT EUCALYPTUS FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT PAMPLEMOUSSE FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



anses

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT CITRON FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT PIN FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT OCEÁN FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-05				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial		SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT NEUTRAL FRESH			
Numéro d'autorisation		FR-2020-0018-03-06			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial		SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT POMME FRESH			
Numéro d'autorisation		FR-2020-0018-03-07			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT GRAND AIR FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-08				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT EUCALYPTUS FRESH PROFESSIONNEL				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-09				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT CITRON FRESH PROFESSIONNEL				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0018-03-10				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active technique	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Co-formulant	64-17-5	200-578-6	3,00
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Co-formulant	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Co-formulant	-	483-960-7	0,96